

Site Natura 2000 FR200808

“Carrières de Lanquais - Les Roques”

Bilan d'animation 2010-2013

Bilan d'animation



2013



Conservatoire
d'espaces naturels
Aquitaine



Site Natura 2000 FR200808

“Carrières de Lanquais - Les Roques”

Bilan d'animation 2010-2013

Bilan d'animation



UNION EUROPÉENNE
L'Europe s'engage en Aquitaine
L'Union européenne a financé ce projet de développement régional de l'écologie pour



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
AQUITAINE



2013

Références:

Legrand C., 2013, Site Natura 2000 FR200808 "Carrières de Lanquais -Les Roques"
Bilan d'animation 2010 à 2013
Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine

Illustrations de N.Quero

- Entrée des carrières
- Murin à oreilles échanquées - *Myotis emarginatus*
- Grand rhinolophe - *Rhinolophus ferrumequinum*

Table des matières

1	Préambule	4
	1.1 Le Docob et le site Natura 2000	4
	1.2 L'animation	5
	1.3 Rappels des enjeux et objectifs du Docob	6
	1.4 Missions de la structure animatrice	7
2	Gestion des habitats et espèces	10
	2.1 Animation des contrats Natura 2000.....	10
	2.1.a Présentation des contrats Natura 2000 signés ou en préparation.....	13
	2.2 Animation des MAEt.....	16
	2.2.a Présentation du projet agro-environnemental (PAE).....	20
	2.2.b . Synthèse sur la signature des MAEt.....	21
	2.3 Animation de la charte Natura 2000	21
	La charte Natura 2000 a été rédigée et validée en 2010. En 2011, 2012 et 2013 la valorisation de cet outil a été menée par deux actions : rencontre ou échange direct avec des propriétaires et porter à connaissance de l'ensemble des propriétaires du site de l'existence de cet outil et de ses modalités via un courrier.	
	2.4 Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers.....	22
3	Évaluation des incidences des projets	22
4.	Suivis scientifiques et techniques	24
	4.2 Suivi des populations de chauves-souris	24
5	Information, communication, sensibilisation	27
	a. Création / mise à jour d'outils de communication, media	27
	b. Prises de contacts avec des partenaires potentiels	28
	c. Organisations de réunions d'information ou de manifestations	29
6	Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site	30
	a. Organisation de la gouvernance du site	30
	i. . Organisation de réunion(s) du comité de pilotage	30
	ii. . Réunions ou rencontres avec les services de l'état.....	30
	b. Compléments ou mise à jour du Docob.....	30
	c. Gestion administrative et financière.....	30
	d. Autres actions	31
7	Synthèse	33

Bilan de l'animation du Docob

du site Natura 2000 « Carrières de Lanquais » - FR7200808 -

1 Préambule

1.1 Le Docob et le site Natura 2000

Le site des CARRIERES DE LANQUAIS se situe en France, dans la région Aquitaine (préfecture de région : Bordeaux), dans le département de la Dordogne (24, préfecture : Périgueux) au sein du Périgord pourpre, à l'est de Bergerac. Le périmètre initial du site est localisé sur le canton de Lalinde, sur la commune de Lanquais et appartient au bassin versant de la Dordogne. Au Sud du département entre Bergerac et Lalinde, les carrières de Lanquais se situent à proximité du Couzeau affluent de la Dordogne. Le site est à 126 mètres d'altitude.

Ce site est fréquenté tout au long de l'année par des espèces de chauves-souris, c'est initialement en période hivernale (hibernation) et périodes de transit que l'on peut souligner l'intérêt primordial de la protection des populations présentes.

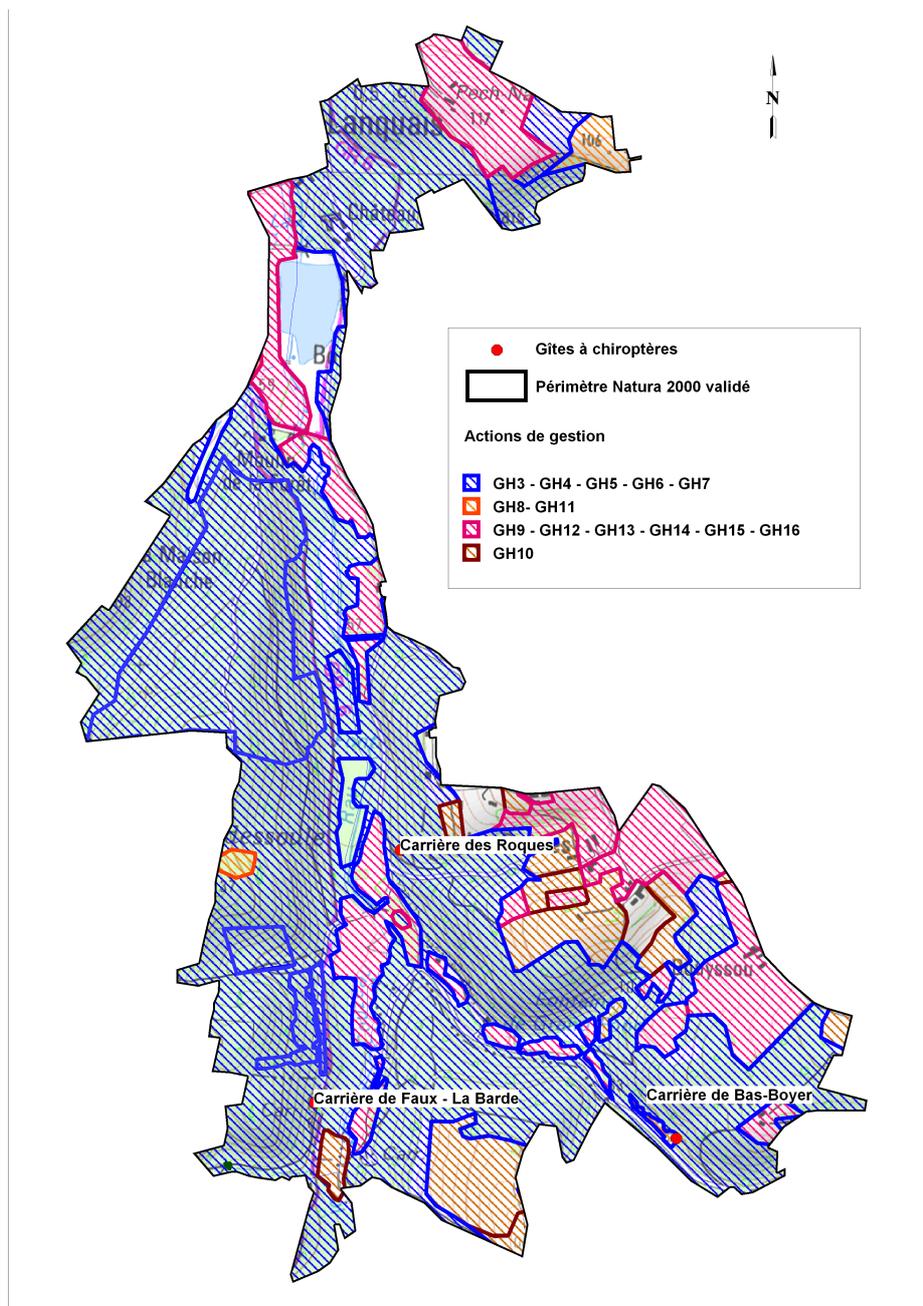
Le site Natura 2000 des « Carrières de Lanquais – Les Roques » concerne la Roques, de Bas-Boyer et de Faux. Le ruisseau du « Couzeau » longe une partie de la route communale entre Lanquais et Monsac.

Les entrées des carrières sont localisées à proximité de la route et du chemin de grande randonnée. Ce site n'est pas fréquenté tout au long de l'année par les chiroptères, mais des espèces assez variées l'occupent durant les périodes de transit et d'hiver, période où se situe l'intérêt primordial de la protection des populations présentes.

Au regard de la cartographie au 1/25000ème et de la prise en compte de l'ensemble des carrières souterraines concernées, une modification du périmètre, discutée en groupes de travail, a été validée en Comité de Pilotage le 16 novembre 2010. Le nouveau périmètre validé est de 270 ha composé de propriétés publiques et privées sur les communes de Lanquais, Faux et Monsac. Sur trois cantons : Lalinde et Issigeac et Beaumont-du-Périgord.

Figure 1 Périmètre initial (noir) et actuel (rouge) du site Natura 2000 "Carrières de Lanquais-Les Roques"





1.2 L'animation

Le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine (CEN Aquitaine) est une association à but non lucratif fondée en 1990 et dont la mission est d'intérêt général. Membre de la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels, ses objectifs reposent sur les missions de cette dernière : l'étude, la protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel remarquable régional.

Le CEN Aquitaine s'inscrit donc dans une démarche de préservation du patrimoine naturel régional. C'est dans ce cadre, qu'il a été désigné comme structure animatrice sur le site Natura 2000 des « Carrières de Lanquais-Les Roques » afin de mettre en œuvre les actions de gestion et les mesures définies dans le Docob. Cette démarche permet d'aider les propriétaires et les

gestionnaires qui souhaiteraient s'engager dans une démarche contractuelle. Depuis 2010, le Conservatoire est en charge de l'animation sur ce site.

Bref historique :

Lors du Comité de Pilotage du 16 novembre 2010 les collectivités locales décident de laisser la présidence du COPIL et le pilotage de l'animation à l'État.

Le 10 octobre 2010, une Convention État – CEN Aquitaine est signée. Le CEN opérateur du DOCOB est désigné comme animateur pour une durée de 3 ans.

1.3 Rappels des enjeux et objectifs du Docob

Définition des enjeux sur le site :

Trois types d'enjeux ont été définis :

Les aspects relatifs au site lui-même (gestion, suivi)

Les aspects relatifs aux territoires de chasse (gestion, suivi)

Les aspects qui seraient traités hors site (animation, valorisation)

Les enjeux sont :

- ⤴ Les Gîtes à chauves-souris
- ⤴ Les territoires de chasse (habitats d'espèce)
- ⤴ Hors du site (Valorisation, sensibilisation...)

Les Objectifs du Docob sont :

O1	Conserver les espèces d'intérêt communautaire et patrimonial
O11	Assurer la tranquillité et la pérennité des colonies de chauves-souris
O12	Favoriser des territoires de chasse potentiellement utilisés par les chauves-souris

O2	Assurer le suivi du site afin d'évaluer la conservation des espèces
O21	Suivre les colonies de chauves-souris aux différentes périodes du cycle biologique
O22	Suivre les conditions hygrothermiques des carrières et des extérieurs
O23	Améliorer les connaissances concernant l'utilisation des différentes cavités
O24	Évaluer la présence hors site du Grand Rhinolophe, du Murin à oreilles échancrées et du Petit rhinolophe en période de reproduction
O25	Évaluer la fréquentation humaine dans les carrières
O26	Suivre l'évolution des habitats d'espèce sur le site
O27	Recherche des gîtes complémentaires à chiroptères par radiopistage (notamment espèces forestières)
O28	Évaluer la conservation des espèces et des habitats d'espèces (bilan et expertise)

O3	Valoriser et sensibiliser à la conservation du site et de ses espèces
O31	Sensibiliser et informer sur les chiroptères
O32	Limiter l'impact lié à l'utilisation des vermifuges type ivermectine

O4	Animer l'application du Document d'Objectifs
O41	Préparer la mise en oeuvre du Document d'objectifs
O42	Mettre en oeuvre des mesures contractuelles
O43	Soutien à des programmes d'actions de développement durable et appui territorial
O44	Mettre en oeuvre des mesures hors contrat

1.4 Missions de la structure animatrice

Le Conservatoire d'Espaces Naturels, structure animatrice a pour objectifs :

O4 : Animer l'application du DOCOB

- . O41 : Préparer la mise en œuvre du Document d'objectifs
- . O42 : Mettre en œuvre des mesures contractuelles
- . O43 : Mettre en œuvre des mesures hors contrat
- . O44 : Coordonner, réaliser la synthèse et le bilan

O41 : Préparer la mise en œuvre du Document d'objectifs

AN 1 : Identification des ayant-droits

Identifier les propriétaires des cavités et les ayant-droits sur les habitats d'espèces.

AN 2 : Information et communication sur les mesures de gestion

Préparer et organiser une réunion d'information annuelle publique sur le site et son évolution.
Rédiger une courte synthèse annuelle pour diffusion dans le bulletin municipal de Lanquais.

AN 3 : Identification des besoins financiers

Préciser et mettre à jour annuellement l'ensemble des coûts nécessaires à la mise en œuvre des actions contrat et hors contrat sur le site.

AN 4: Cas particulier du PAE:

Mise à jour notice de territoire et présentation à la CRAE

O42 : Mettre en œuvre des mesures contractuelles

AN 5 : Prise de contact avec les ayant-droits

AN 6 : Diagnostic des parcelles

Réaliser les diagnostics de parcelles afin de déterminer les mesures de gestion adaptées et les modalités d'application (étude préalable à la pose d'un périmètre grillagé)

Formaliser ces diagnostics de parcelles lors des projets de contrats (élément constitutif du dossier à déposer auprès des services instructeurs)

AN 7 : Proposition de contrats

Proposer les contrats auprès des ayant-droits.

Proposer les MAEt

Proposer la charte

AN 8 : Aide au montage de dossier

Confectionner les dossiers de demandes d'aides avec les ayants droits souscripteurs.

AN 9 : Suivi de l'instruction

Suivre, en partenariat avec les organismes relais, les dossiers type de demandes d'aides pour chacune des actions de gestion, en fonction de l'évolution des contextes administratifs et réglementaires.

AN 10 : Aide à la mise en œuvre technique des mesures

Mettre à disposition les compétences et le référentiel technique et scientifique (Expertise, Visites de parcelles, ...) nécessaires à déterminer les mesures du DOCOB adaptées aux parcelles des ayants droits souscripteurs.

Aider les souscripteurs à traduire sur le terrain les engagements et le respect du cahier des charges.

Participer au suivi des travaux.

Autoriser la mise en œuvre des actions lorsque cela est précisé dans les fiches actions.

AN 11 : Suivi de la consommation financière et consolidation des besoins

Finaliser ou adapter le plan de financement opérationnel des travaux et préparation d'actions de gestion prévus dans le DOCOB.

O43 : Mettre en œuvre des mesures hors contrat

AN 12 : Ingénierie financière

Préciser et adapter les cahiers des charges des conventions pour les opérations ne relevant pas des Contrats.

Confectionner, en partenariat avec les organismes relais, les dossiers type de demandes d'aides pour chacune des études, mesures, travaux et préparation d'actions de gestion hors contrats prévus dans le DOCOB

Bâtir ou adapter les conventions entre l'Etat et les organismes, ou ayants droits, souhaitant intervenir sur des opérations autres que de gestion.

AN 13 : Élaboration du cahier des charges techniques

Préciser et adapter les cahiers des charges des conventions pour les opérations ne relevant pas des Contrats ni agricole ni forestier

Bâtir ou adapter les conventions entre l'Etat et les organismes, ou ayants droits, souhaitant intervenir sur des opérations autres que de gestion.

AN 14 : Conduite d'opération

O44 : Coordonner, réaliser la synthèse et le bilan

AN15 : Bilan et évaluation des actions et des contrats

En fonction des observations issues des synthèses de suivi et des données d'évaluation des effets des actions, faire un bilan en matière d'efficience des actions conduites.

Proposer des adaptations, si nécessaire, aux orientations de gestion issues des objectifs du DOCOB.

Fournir les différentes synthèses de mise en œuvre du DOCOB (indicateurs, tableau de bord, contractualisation...) à l'administration, au COPIL du site, et aux partenaires associés.

AN16 : Préparation et animation du comité de pilotage

Animer les réunions de Comité de Pilotage Local

Procéder au recueil des données et au renseignement des indicateurs.

AN 17 : Coordination des avis techniques

Finaliser ou adapter le plan de financement opérationnel des études, mesures, travaux et préparation d'actions de prévus dans le DOCOB.

Coordonner les dispositifs de mise en œuvre des actions sur l'ensemble du territoire d'application du Document d' Objectifs (DOCOB).

Construire les éléments de poursuite de la gestion

En 2011, le premier contrat ni agricole ni forestier de restauration et d'entretien de prairie voit le jour. Le secteur concerné se situe au sein du site Natura 2000 à proximité immédiate des carrières. L'intérêt chiroptérologique de ce secteur (présence d'espèce de chauves-souris de l'annexe II de la directive « habitats », notamment du Grand Rhinolophe et du Murin à oreilles échancrées) est très important et a valu la désignation de ce site.

Ce contrat répond à l'objectif de site (O₁) visant à **conserver les espèces d'intérêt patrimonial**, en :

- O₁₁ : Assurant la tranquillité et la pérennité des colonies de chauves-souris

- O₁₂ : Favorisant des territoires de chasse préférentiellement utilisés par les chauves-souris

Les travaux de réouverture (CN 808 LA 05, GH10) ont été réalisés en année 1 (automne 2011) du contrat sur 0,8 ha. L'objectif atteint lors des travaux de réouverture se poursuit par une gestion courante annuelle par fauche et pâturage en années 2,3 et 4.

En 2012, un 2^{ème} contrat ni agricole ni forestier est signé sur 0,8 ha. La phase de restauration a eu lieu en année 1 (automne 2012) et la gestion courante sur ce secteur s'effectue par de l'entretien par pâturage en année 2, 3 et 4. La recherche de prestataires locaux souhaitant mettre leur troupeau sur ce site a été très difficile compte-tenus du petit nombre d'exploitant et de la configuration du site (difficulté d'accès, en secteur boisé et petite surface).

Ces deux contrats ont nécessité une maîtrise d'œuvre notamment dans l'accompagnement sur les travaux de restauration et de gestion courante (pâturage et recherche de prestataires). Ainsi que pour le suivi des contrats et la réception des travaux.

Ci-dessous la localisation des parcelles engagées en contrat Natura 2000 au sein du site (Figure 4)

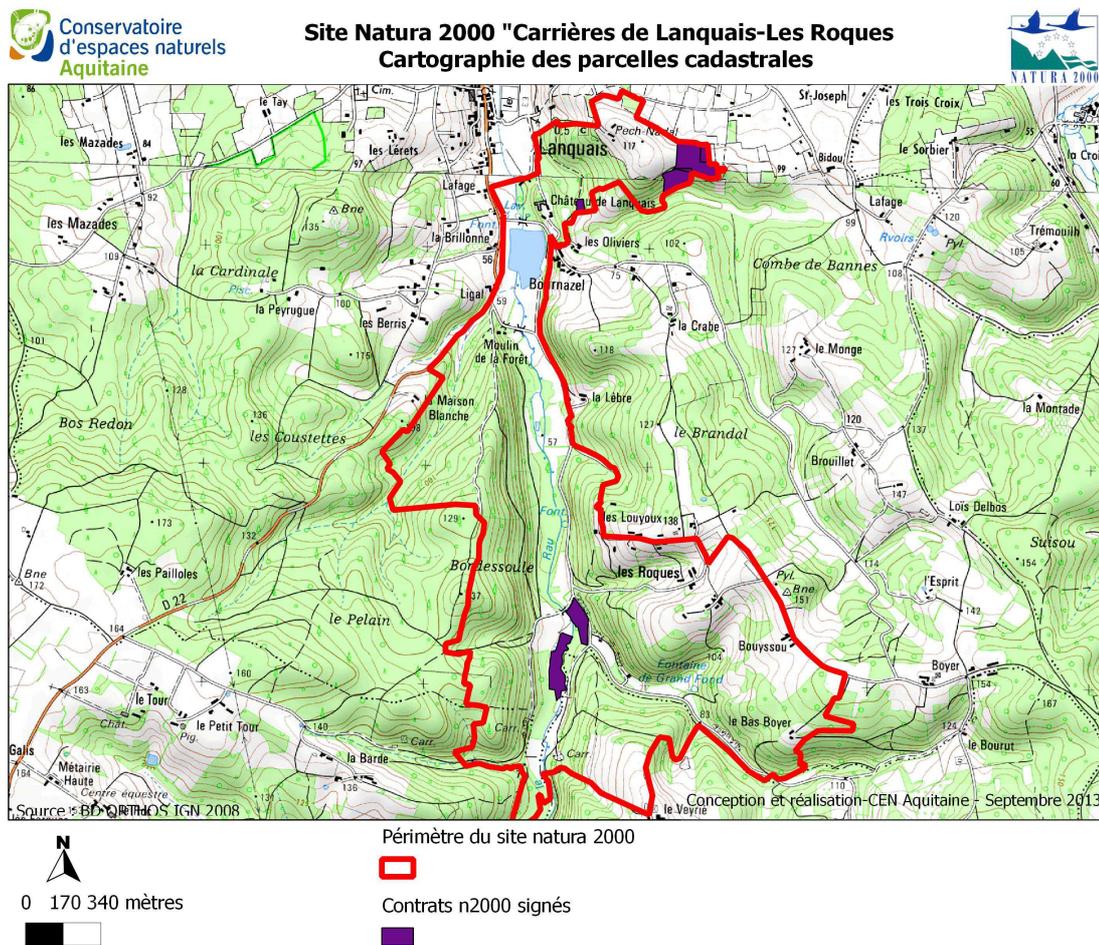
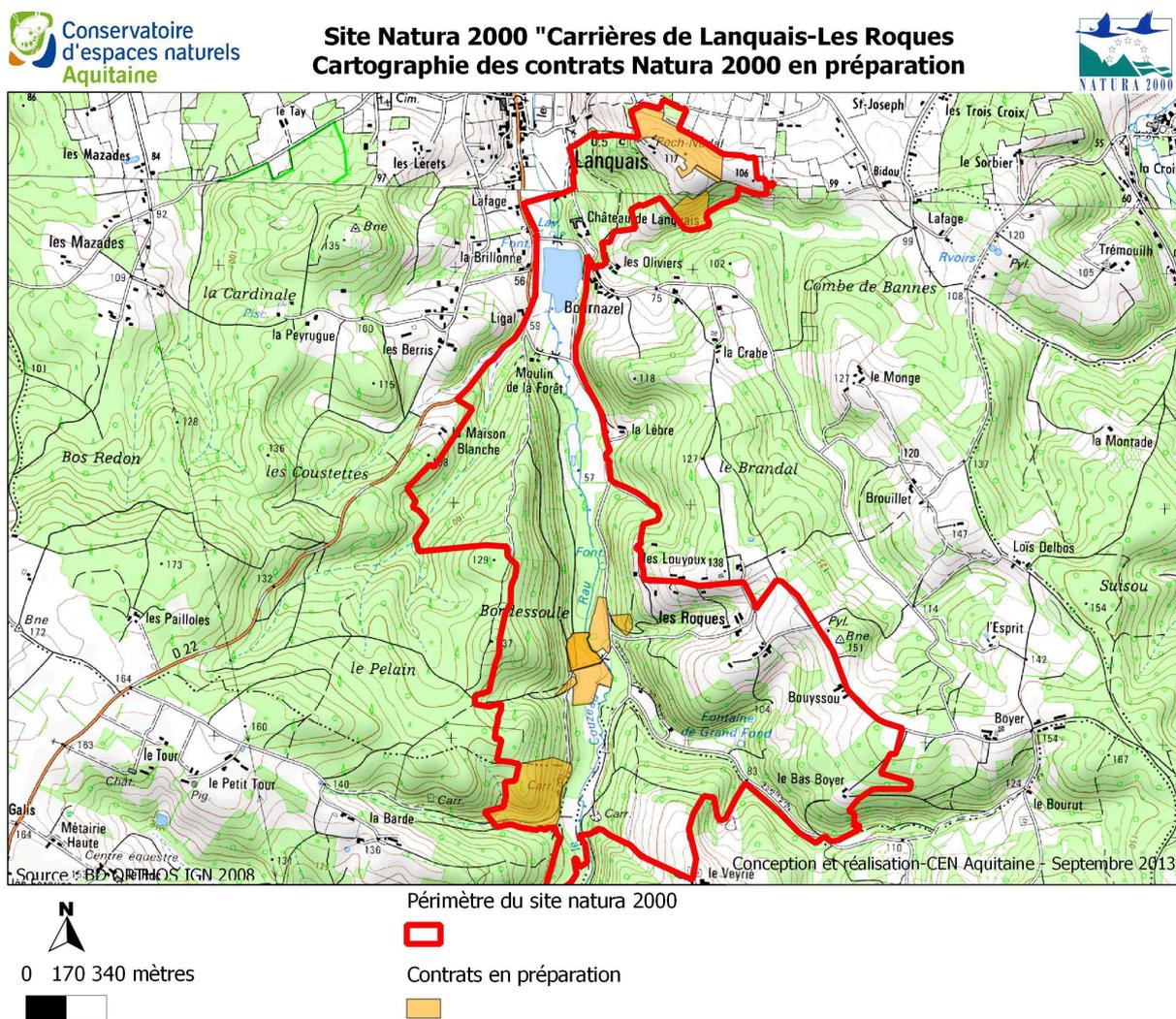


Figure 4 Cartographie des parcelles engagées en contrat Natura 2000

Ci-dessous la localisation des parcelles avec des contrats Natura 2000 en préparation au sein du site (Figure 5)

Figure 5 Cartographie des parcelles avec contrat Natura 2000 en préparation



2.1.a Présentation des contrats Natura 2000 signés ou en préparation

Les deux contrats Natura 2000 ni agricole ni forestier signés portent sur une surface totale de 3,7 ha.

Tableau 1 : Contrats Natura 2000 signés

Contrat	Parcelles	Montant total (€)	Date signature	Actions prévues	Habitat / Espèce concernées	Surface (ha)	Mesures	Avancement
1	C 779 et 780	7650	sept-11	Restauration et entretien des milieux ouverts par pâturage	Habitats d'espèces territoires de chasse chauves-souris	2,83	CN808 LA05	en phase d'entretien par pâturage
2	A 255, 256 et 257	5851	mars-12	Restauration et entretien des milieux ouverts par pâturage	Habitats d'espèces territoires de chasse chauves-souris	0,84	CN808 LA05	en phase d'entretien par pâturage



Figure 6 Gestion courante par pâturage sur la commune de Lanquais

Tableau 2 : Contrats Natura 2000 en préparation

Contrat	Parcelles	Montant total (€)	Date signature	Actions prévues	Habitat / Espèce concernées	Surface (ha)	Mesures	Avancement
ni agricole ni forestier	B 500-501	8 500	à préciser	Mise en place d'un périmètre de protection ou de grilles et information sur les carrières de LANQUAIS- LES-ROQUES	Habitats d'espèces gîte à chauves-souris	6	CN808 LA01	Diagnostic en cours : tests de fermeture à poursuivre
ni agricole ni forestier	B 1 et 159	36 000	à préciser	Mise en place d'un périmètre de protection ou de grilles et information sur les carrières de FAUX- LABARDE	Habitats d'espèces gîte à chauves-souris	2	CN808 LA02	Diagnostic en cours : tests de fermeture à poursuivre
ni agricole ni forestier	C 773	à préciser	à préciser	Restauration et entretien des milieux ouverts par pâturage	Habitats d'espèces territoires de chasse chauves-souris	1,3	CN808 LA05	en attente
forestier	A 608	2000	à préciser	Ilot de senescence Restauration de clairière et entretien de lisières	Habitats d'espèces territoires de chasse et gîtes	1,1	CN808 LA06	en attente diagnostic réalisé
forestier	C 200 et 615	1000	à préciser	Ilot de senescence	Habitats d'espèces territoires de chasse et gîtes	0,5	CN808 LA06	en attente

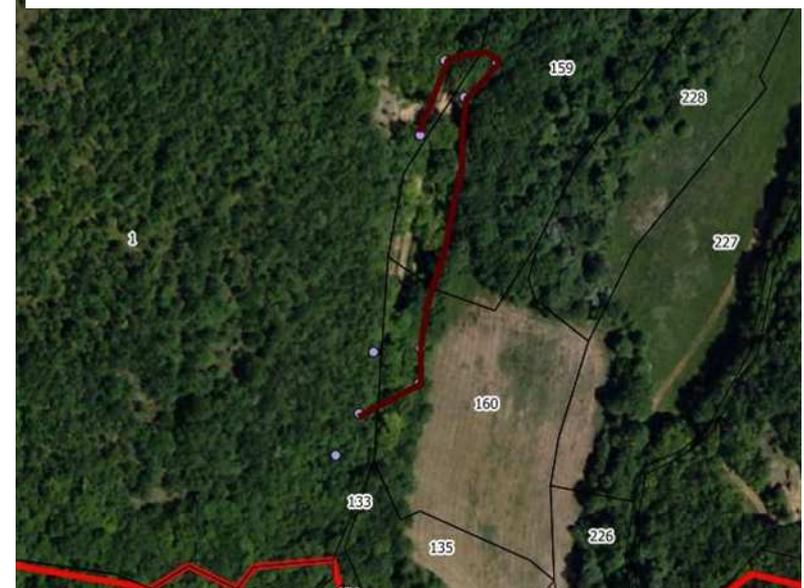
Les contrats Natura 2000 en préparation concernent 5 propriétaires différents et une surface totale de 11 hectares.



Figure 7 Contrat forestier : îlots de senescence



Figure 8 Tests préalables à la fermeture des carrières de Faux et proposition de périmètre grillagé ci-dessous



2.2 Animation des MAEt

Le projet MAEt (partenariat, réunions, écriture du projet et présentation en Commission Régionale Agri-Environnement (CRAE) :

Démarchage campagne 2011 :

Le démarchage des bénéficiaires potentiels a été réalisé par réunions, visites de terrain et téléphone en 2010. Le projet a été présenté à la CRAE de décembre 2010 avec une mise en application pour la campagne 2011.

Listes de mesures agroenvironnementales proposées sur le territoire en 2011 :

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Rémunération
Terres arables	AQ_LANQ_GC_01	Convertir des terres arables en prairies temporaires	251 euros / ha / an
Tous	AQ_LANQ_LI_01	Entretien de haies localisées de manière pertinente (2 cotés)	0,34 euros / ml / an
Tous	AQ_LANQ_LI_02	Entretien de haies localisées de manière pertinente (1 coté)	0,18 euros/ml/an
Tous	AQ_LANQ_LI_02	Entretien d'arbres isolés ou en alignement	10,42 euros /arbre / an
Tous	AQ_LANQ_PE_01	Entretien et restauration des mares et plans d'eau	135 € /ha / an
Prairies	AQ_LANQ_HE_01	Gestion des prairies par fauche	322 euros / ha / an
Prairies	AQ_LANQ_HE_02	Gestion des prairies par pâturage et ajustement de la pression de pâturage	261 euros / ha / an
Prairies/Pelouses	AQ_LANQ_HE_03	Ouverture des parcelles embroussaillées	219 euros / ha / an

Tableau 3 : Contrats MAEt proposés en 2011

Le démarchage de 2 exploitants sur le site n'a pas donné lieu à des engagements en MAEt en 2011.

Démarchage campagne 2012 :

La zone d'éligibilité étendue des MAET présentée à la CRAE du 5/01/12 a été validée

Le territoire du projet agro-environnemental 2012 correspond au périmètre du site Natura 2000 FR7200673 « Carrières de Lanquais – Les Roques » étendu à l'est (carte ci-dessous), soit une superficie de 364,7 ha dont 75 ha de Surface Agricole Utile. Il recoupe pour partie les 3 communes : Lanquais, Faux et Monsac.

La concertation avec les acteurs du monde agricole a été menée dans le cadre de rencontres les 19/10/11, le 24/10/11 et le 31/10/11 afin de prévoir les mesures territorialisées pour 2012. Suite à ces rencontres et visites de terrain, il apparaît que les surfaces de prairies, de bois, de pelouses et de linéaire de haies en dehors du site Natura 2000 sont des habitats d'espèces d'intérêt communautaire (chauves-souris) dont la conservation demande des pratiques de gestion particulières.

Le maintien de ces surfaces en prairies et pelouses menacées par la déprise agricole et la mise en place d'une gestion extensive de ces espaces constituent un enjeu prioritaire pour le site Natura 2000.

En effet, il faut restaurer ou maintenir les habitats d'espèces sur le site dans un bon état de conservation.

Certaines espèces de chauves-souris sont spécialisées dans la chasse en milieux prairiaux pour capturer des orthoptères, des lépidoptères ou encore des Carabes. L'artificialisation des prairies réduisant la diversité floristique, elle réduit également considérablement l'entomofaune disponible pour les chiroptères. Il convient donc, dans le cadre de Natura 2000 d'adapter les pratiques

agricoles pour :

- Préserver des habitats de chasse en entretenant l'ouverture des milieux (fauche)
- Préserver la biodiversité en insectes des milieux prairiaux

Les milieux ouverts naturels tels que les pelouses sont très attractifs pour certaines espèces de chiroptères chassant en milieu ouvert. Aujourd'hui et suite à la déprise de l'élevage ovin et caprin, ces milieux s'embroussaillent. Dans certains secteurs, il sera important d'adapter les pratiques agricoles (pâturage) pour préserver des habitats de chasse en entretenant l'ouverture des milieux. Améliorer également la qualité trophique des habitats de chasse des chauves-souris en incitant les agriculteurs à limiter l'utilisation des intrants agricoles (pesticides, engrais/ fertilisants, phytosanitaires).

La préservation de la biodiversité des prairies naturelles passe par :

- le non-retournement de la prairie
- une fréquence d'utilisation faible (2 fauches annuelles et 2 à 3 passages du troupeau)
- une première utilisation plutôt tardive
- une fertilisation limitée.

Pour cette campagne, une nouvelle mesure a été ajoutée " **Gestion des praires avec limitation de fertilisation (Limitation de fertilisation 30 unités/ha/an) » 212 euros/ha/an** (AQ_LANQ_HE2) et modification d'une mesure d'« ouverture de parcelle embroussaillée » (AQ_LANQ_HE3) en « travaux d'ouverture et entretien mécanique » 183,6 euros/ha/an.

Listes de mesures agroenvironnementales proposées sur le territoire en 2012:

Type d'habitats couvert et/ou habitats visés	Code de la Mesure	Objectifs de la mesure	Financement État et UE
Entretien des haies	AQ_LANQ_LI_01	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches • Réalisation des interventions pendant la période du 30 Octobre au 28 février • Absence de traitement phytosanitaire 	<p>- 0.18 € /ml (si entretien d'un seul côté)</p> <p>- 0.34 € /ml (si entretien des deux côtés)</p>
Entretien des mares	AQ_LANQ_P E_01	Restauration et/ou entretien de mares et plans d'eau (<i>Travaux de restauration sur la base d'un diagnostic préalable</i>)	135€
Grandes cultures	AQ_LANQ_G C_01	Implantation d'un couvert herbacé (<i>conversion de terres arables en prairies temporaires</i>)	251 €/ha
Prairies	AQ_LANQ_H E2	Gestion des praires avec limitation de fertilisation (<i>Limitation de fertilisation (30 unités/ha/an)</i>)	212€/ha
Pelouses sèches embroussaillées	AQ_LANQ_P S1	Travaux d'ouverture en année 1 Travaux d'entretien mécanique (année 3, 5)	183,6€/ha
Pelouses sèches	AQ_LANQ_P S2	Gestion par pâturage (0,4 à 0,7 UGB/ha) Travaux d'entretien mécanique (année 3, 5 ou année 1, 3)	161,2€/ha

Tableau 4 : Contrats MAEt proposés en 2012

La préparation du contrat incluant le diagnostic parcellaire a eu lieu à partir du 13/04/12.

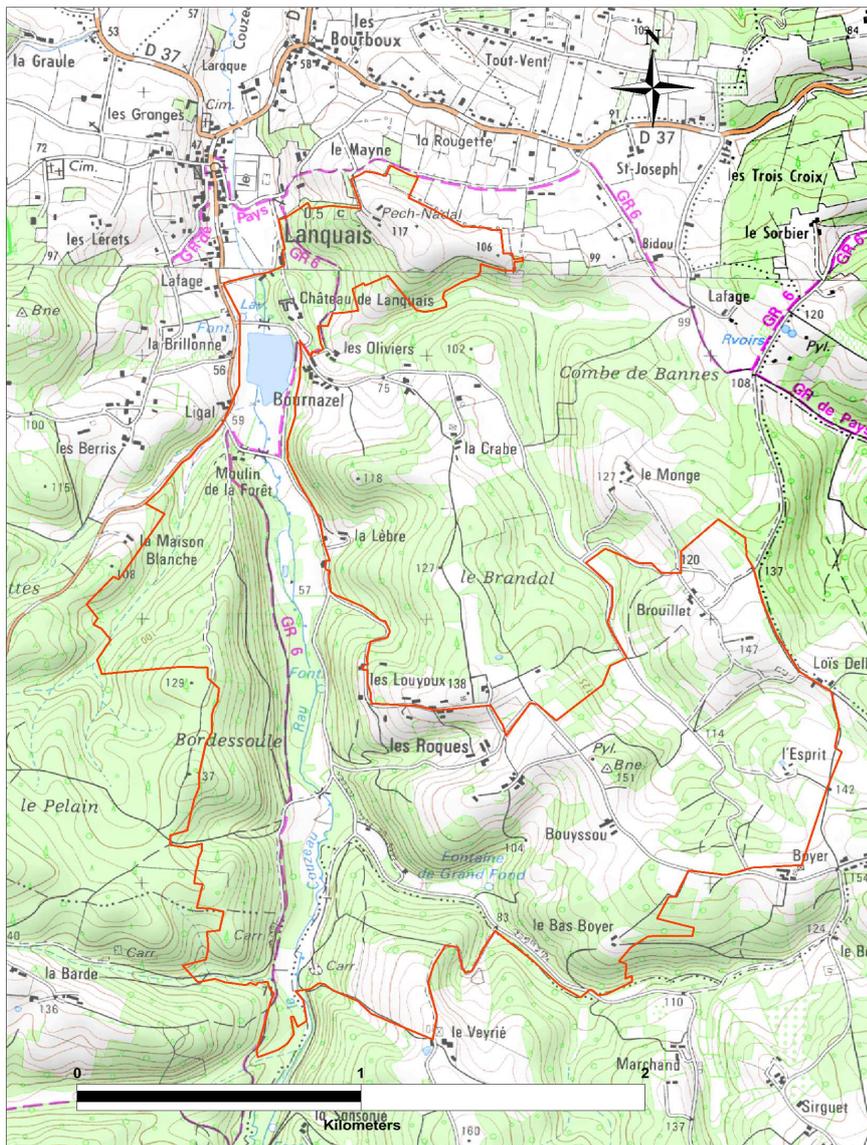


Figure 9 Zone d'éligibilité étendue pour les MAE campagne 2012

Démarchage campagne 2013 :

Le démarchage des bénéficiaires potentiels a été réalisé par réunions, visites de terrain et téléphone: Il n'y pas eu de modifications des mesures et du zonage MAE. Aucun exploitant n'a souhaité s'engager dans la démarche.

Les rencontres avec d'autres exploitants en périphérie du site (18/09/13 et 25/09/13) a permis la préparation de futurs contrats (choix des MAE) pour la campagne 2014 sur une zone d'éligibilité étendue de 378 ha (Cf. figure 10). Dans ce secteur, les surfaces de prairies, de bois, de pelouses et de linéaire de haies en dehors du site Natura 2000 sont des habitats d'espèces d'intérêt communautaire (chauves-souris) dont la conservation demande des pratiques de gestion particulières. Le maintien de ces surfaces en prairies et pelouses menacées par la déprise agricole et la mise en place d'une gestion extensive de ces espaces constituent un enjeu prioritaire pour le site Natura 2000.

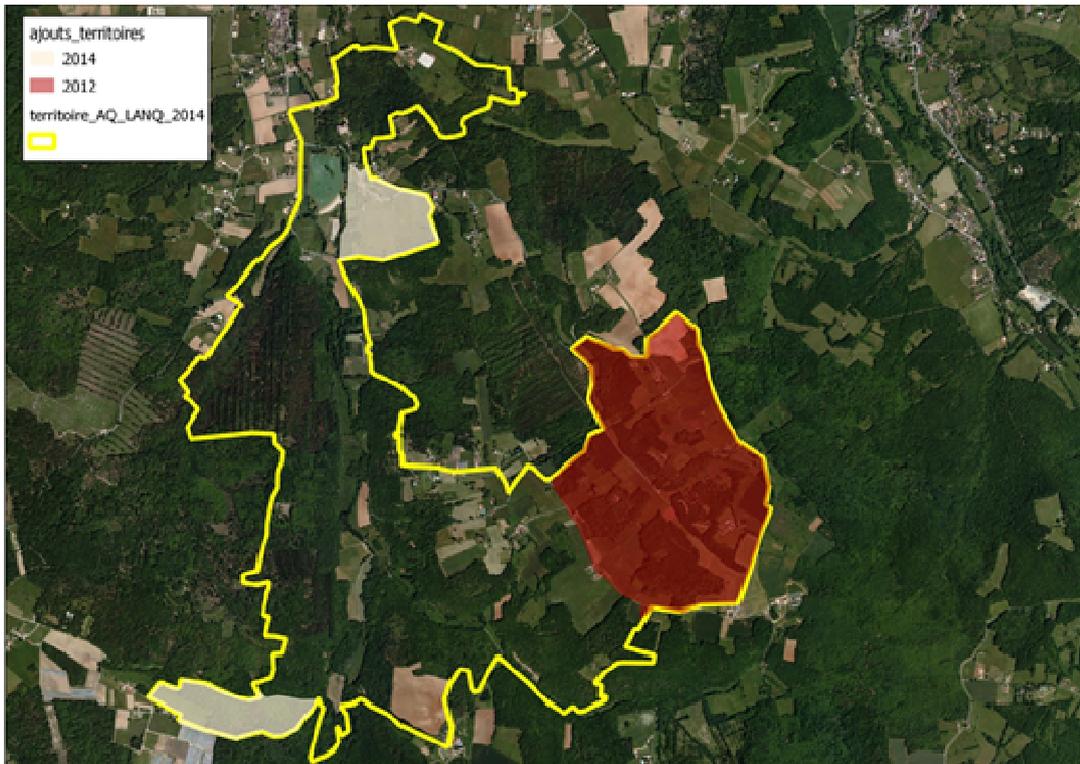


Figure 10 Zone d'éligibilité étendue pour les MAEt - campagne 2014

Une nouvelle mesure « **Gestion des praires avec absence de fertilisation (AQ_LANQ_HE4) 228€/ha** » a été proposée en comité de Pilotage et validée le 25/09/13.

Le suivi du contrat de l'exploitant engagé en 2012 a été réalisé le 11/03/13, 11/04/13 (échanges avec la DDT47) pour le dépôt de la demande, le diagnostic parcellaire et les engagements souscrits (problème de code mesure). Des retards importants lors du traitement administratif du dossier pour un nouvel engagement ont engendré des échanges avec la DDT les 11, 19, 21/06 jusqu'au 28/06/13 (date d'enregistrement de la demande).

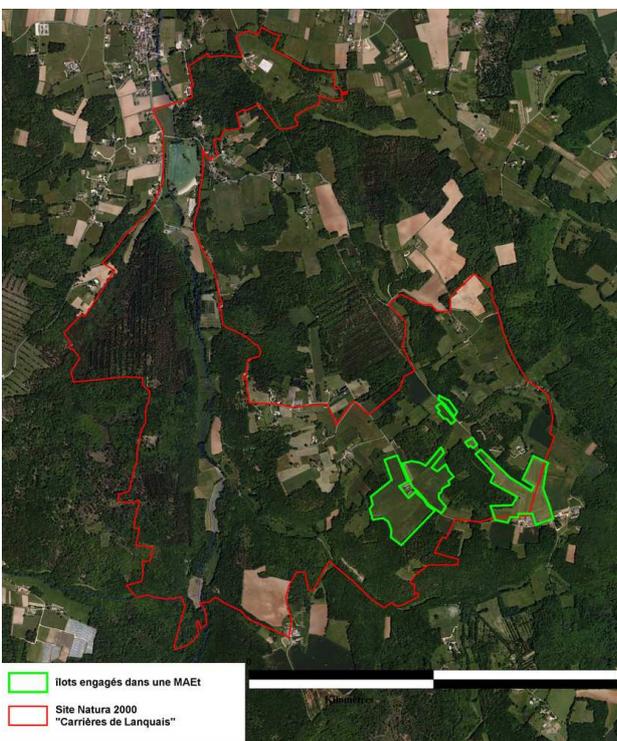


Figure 11 Cartographie des parcelles engagées en MAEt en 2012

2.2.a Présentation du projet agro-environnemental (PAE)

PAE 2011

Nom du Projet: Projet agroenvironnemental « Carrières de Lanquais – Les Roques »

Code: AQ_LANQ

Enjeu: Biodiversité

Département: Dordogne

Périmètre: Périmètre site Natura 2000 « Carrières de Lanquais – Les Roques »

**Surface totale
du territoire:** 270 ha.

**Surface Agricole
Utile:** environ 36 ha

**Nombre de contrat
pressenti:**

Années	Nombre contrats	Surface objectif (ha)
N (2011)	4	10 ha + 1000 ml haies + 10 arbres
N+1 (2012)	1	4 ha
N+2 (2013)		
	Total	14 ha
	% SAU	39,00%
	% périmètre Natura 2000	5,00%

**Besoins financiers
prévisionnels:**

**Opérateur MAEt: Conservatoire
Régional d'Espaces Naturels
d'Aquitaine**

Années	Cout prévisionnel / an	Cout prévisionnel sur 5 ans
N (2011)	2278,04	11 390,20 €
N+1 (2012)	965	4822
N+2 (2013)		
	Total	16 212,20 €

**Organismes agricoles associés :
Chambre d'Agriculture de la Dordogne**

2.2.b. Synthèse sur la signature des MAEt

Contrat agricole	îlots	Montant total (€)	Date signature	Actions prévues	Habitat / Espèce concernées	Surface (ha)	Mesures
MAEt	27, 213, 216, 217, 218	14 300	2012	Gestion des prairies avec limitation de fertilisation (Limitation de fertilisation (30 unités/ha/an))	Habitats d'espèces territoires de chasse chauves-souris	13,5	AQ_LANQ_HE2

Tableau 5 : MAEt signées en 2012

Au total, 18% de la Surface Agricole Utile dans la zone étendue éligible est couverte par un contrat Natura 2000.

2.3 Animation de la charte Natura 2000

La charte Natura 2000 a été rédigée et validée en 2010. En 2011, 2012 et 2013 la valorisation de cet outil a été menée par deux actions : rencontre ou échange direct avec des propriétaires et porter à connaissance de l'ensemble des propriétaires du site de l'existence de cet outil et de ses modalités via un courrier.

2.4 Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers

3 Évaluation des incidences des projets

- **Manifestation sportive 2013 : La grappe de Cyrano** a traversée une partie du site Natura 2000 « Carrières de Lanquais-Les Roques » le 30 mars 2013. Cette course de moto-cross compte 624 pilotes auxquels viennent s'ajouter les bénévoles et les spectateurs.

Le maître d'ouvrage est le « moto – club Grappe de Cyrano » adresse : Logement de l'école communale - Route du Bugue - 24 510 LIMEUIL (05 53 58 34 90). L'animateur n'étant pas informé du projet n'a pas pu apporter de préconisations en amont.

L'animateur alerte les services de l'Etat sur ce projet après parution de celui-ci dans la presse.

Une réunion de terrain avec la DDT 24 et ONCFS le 8/04/13 a permis de dresser un bilan post-manifestation. Notamment pour les espèces et les habitats concernés.



Figure 12 Passage des motos près des carrières, dans le cours d'eau et dans les prairies humides

Localisation et cartographie de la manifestation :

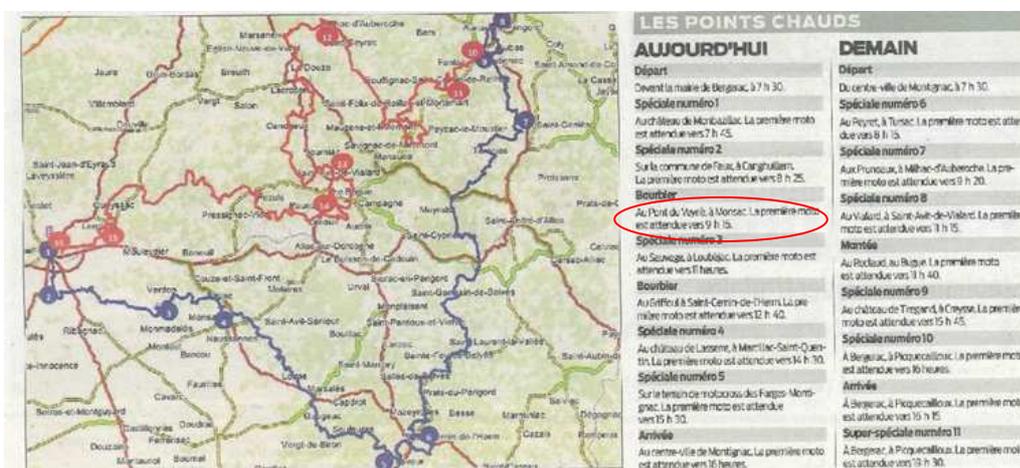


Figure 13 Parcours de la grappe de Cyrano et passage au pont du Veyrié le mars 2012 (extrait article Sud-Ouest)

Une partie de l'évènement s'est tenu sur les communes de Faux et Monsac dans le département de la Dordogne. Un des lieux de passage de la course est le pont du Veyrié dans le site Natura 2000 « Carrières de Lanquais-les Roques » et proche des carrières de Faux, Bas-Boyer et Monsac. Cette manifestation a duré 2 jours mais le temps de passage sur le site était d'environ une demi-journée.

Une zone d'influence : compte-tenu du bruit (liés aux motos aux entrées de cavités), des incidences liées aux spectateurs qui provoquent du dérangement (pénétration dans les cavités).

Etat des lieux de la zone d'influence :

TYPE D'HABITAT NATUREL ET/OU D'ESPECE		Commentaires
Milieux rocheux	« Carrière souterraine » :	Fréquentation, dérangement des habitats
Zones humides	cours d'eau prairie humide	Impact sur l'habitat

GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Mammifères terrestres	Grand rhinolophe	Utilisation en période d'hibernation
	Petit rhinolophe	
	Murin de daubenton	
	Murin à oreilles échancrées	
	Grand et/ou Petit murin	
Plantes	Fritillaire pintade	En fleur au moment de l'évènement

Tableau 6 : Espèces et habitats d'intérêt communautaire

Détérioration d'habitat naturel ou habitat d'espèce :

La détérioration des habitats de prairies humides sur le site

La perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Le Grand et le Petit rhinolophe, le Murin à oreilles échancrées, le Petit et/ou Grand murin, ... et les 15 autres espèces de chauves-souris qui hébergent le site.

Les carrières du site abritent des centaines de chauves-souris en hiver et des dizaines en printemps-été.

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

En effet, au moment du passage de la course, c'était la période d'hibernation des chauves-souris. Cette période étant critique pour elles avec le risque de réveil brutal et de mortalité à ces périodes. Le maître d'ouvrage prévoit une remise en état des parcelles endommagées.

L'objectif est d'envisager pour l'année prochaine un travail en amont de la manifestation avec les différents acteurs (associations Grappe de Cyrano, DDT, ONCFS, communes...). En effet, une réflexion sur le parcours, la période et la durée de la manifestation devra être discutée suffisamment en amont afin de limiter l'impact sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ou patrimonial du site Natura 2000. Les échanges sur la procédure d'évaluation des incidences entre le porteur de projet, la DDT et l'animateur du site Natura 2000 devront être réalisés.

4. Suivis scientifiques et techniques

4.2 Suivi des populations de chauves-souris

Les variations des courbes de populations observées sur les deux carrières s'expliquent d'une part par les dates de prospections variables d'une année sur l'autre, l'effet observateur, les éventuels dérangements dans la cavité (visites, perturbations humaines) et d'autre part l'influence de la température extérieure.

Le suivi des populations de chauves-souris dans la carrière de Lanquais révèle une augmentation des effectifs de Grand rhinolophe, Minioptère de schreibers et Murin à oreilles échancrées entre 2004 et 2009. Cette augmentation plus marquée pour les Grands rhinolophes reste à nuancer compte-tenu des chutes des effectifs entre décembre 2006 et janvier 2011.

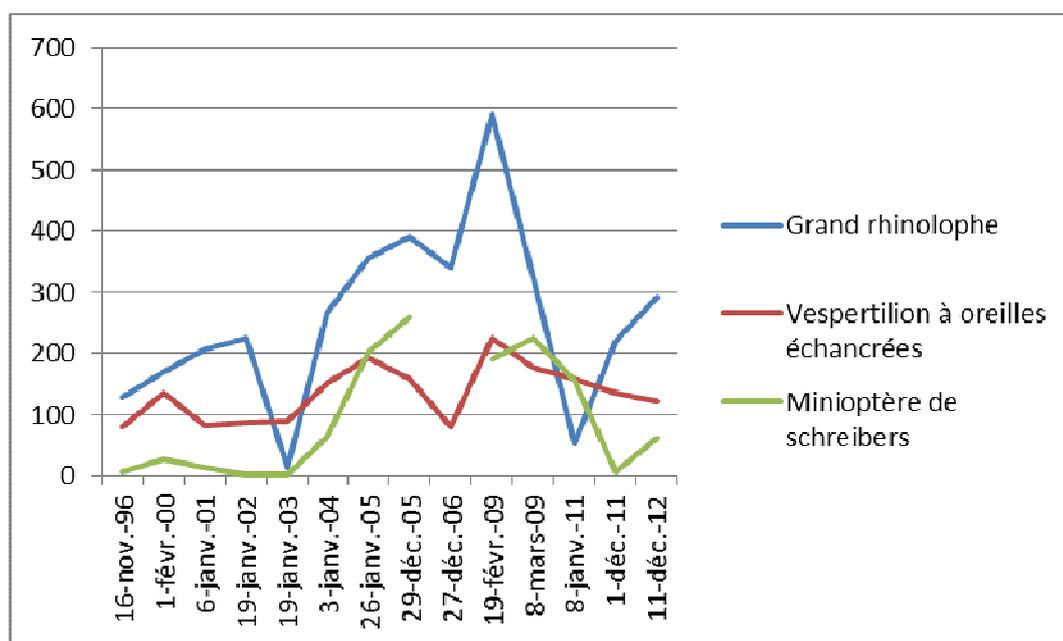


Figure 14 Carrière de Lanquais : Suivi des populations de Murin à oreilles échancrées, Minioptère de schreibers et de Grand rhinolophe en hibernation de 1996 à 2012

Dans la carrière de Faux, les effectifs de Grands rhinolophes et de Murins à oreilles échancrées ont subi une augmentation significative entre 2006 et 2011.

Les suivis des 2 carrières (Lanquais Faux) doivent être réalisés à la même date afin de pouvoir expliquer certaines évolutions dans les effectifs.

En effet, le 8 janvier 2011 une chute des effectifs de Grands rhinolophes observée à Lanquais peut s'expliquer par l'augmentation significative des individus de cette même espèce dans la carrière de Faux.

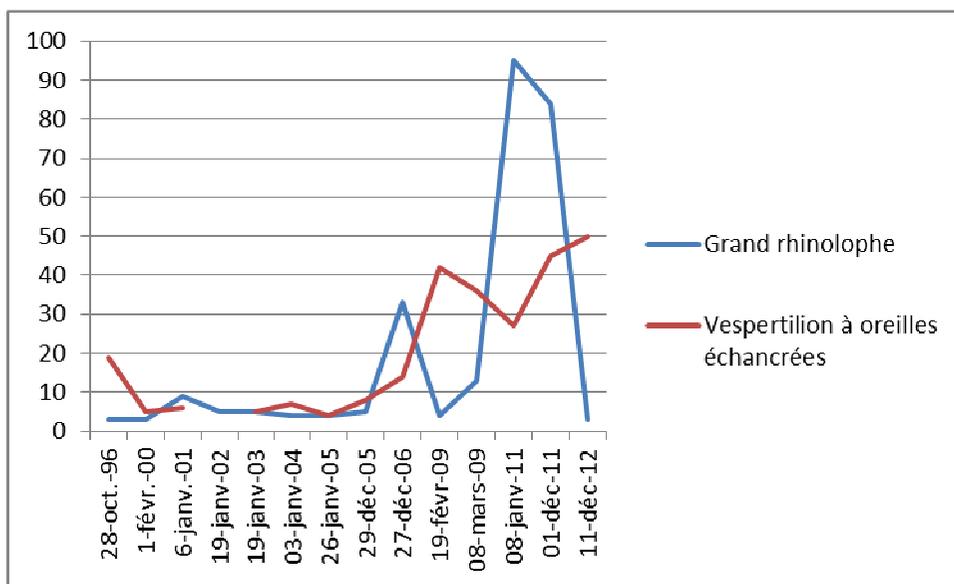


Figure 15 Carrière de Faux : Suivi des populations de Murin à oreilles échancrées et de Grand rhinolophe en hibernation de 1996 à 2012

Tableau 7 : Suivi des populations de chauves-souris en hibernation dans la carrière de Lanquais et Faux depuis le début du DOCOB.

	19-févr-09	08-mars-09	24-avr-09	08-janv-11	11-déc-12
Rhinolophus ferrumequinum	568	3	24	50	292
Myotis emarginatus	201	250	203	158	120
Miniopterus schreibersii	338	240	16	155	61
Myotis sp. type Grand myotis	32	27		15	13
Myotis nattereri	3	1		1	3
Rhinolophus hipposideros	33	29	17	31	40
Myotis daubentonii	10	5		3	2
Rhinolophus euryale	1				
Barbastella barbastellus				1	
Plecotus sp.					1

	Hibernation Faux			
	19-févr-09	24-avr-09	17- fev-11	11-déc-12
Rhinolophus ferrumequinum	4	10	115	5
Myotis emarginatus	42	31	13	50
Myotis sp. type Grand myotis	44		4	24
Myotis nattereri	8			4
Rhinolophus hipposideros	20	11	2	31
Myotis daubentonii	6			8
Myotis bechsteinii	1			
Plecotus sp.				1

La réalisation de captures sur les carrières de Lanquais et de Faux apporte les résultats ci-dessous :

Date	Espèces	Sexe	Nombre d'individus
juillet-09	Rhinolophus ferrumequinum	Mâle	1
		Femelle	1
	Rhinolophus euryale	Mâle	9
	Rhinolophus hipposideros	Femelle	11 (dont 10 allaitantes)
		Mâle	10
	Eptesicus serotinus	Mâle	2
	Miniopterus schreibersii	Mâle	5
		Femelle	1
	Myotis bechsteinii	Mâle	1
	Myotis emarginatus	Mâle	10
		Femelle	2
Myotis myotis	Femelle	1	
	Mâle	3	
août-10	Rhinolophus ferrumequinum	Mâle	8
		Femelle	1
	Rhinolophus euryale	Mâle	1
		Femelle	3
	Rhinolophus hipposideros	Femelle	1
		Mâle	1
	Miniopterus schreibersii	Mâle	2
		Femelle	1
Myotis emarginatus	Mâle	1	
Plecotus auritus	Mâle	1	
oct.-10	Rhinolophus ferrumequinum	Mâle	6
		Femelle	4
	Myotis bechsteinii	Mâle	1
		Femelle	1
	Rhinolophus hipposideros	Mâle	1
	Miniopterus schreibersii	Femelle	4
	Myotis emarginatus	Mâle	2
	Myotis alcathoe	Mâle	2
	Myotis blythii	Mâle	1
	Myotis myotis	Mâle	2
Plecotus auritus	Mâle	1	

Espèce	Sexe	Nombre d'individus
Barbastella barbastellus	Mâle	3
Myotis bechsteinii	Mâle	1
Myotis myotis	Ayant allaité	2
Pipistrellus pipistrellus	Mâle	2
Myotis myotis	Mâle	2
Miniopterus schreibersii	Femelle	1

Tableau 8 : Captures réalisées sur Lanquais à gauche et sur Faux à droite (13/09/11 et 18/10/11)

Sur la carrière de Lanquais une dizaine de femelles allaitantes de Petits rhinolophes ont été capturées. Une colonie de mise-bas de Petits rhinolophes est donc présente dans un rayon de

moins de 2 km aux alentours.

Suite à de l'appel à témoins lancé en juin 2013 (Cf. figure 16) avec des affiches d'avis de recherche de chauves-souris déposées dans les commerces et lieux publics, 5 contacts ont été pris avec des propriétaires. Trois de ces sites hébergent des colonies de chauves-souris dont un majeur avec une colonie de mise-bas d'environ 150 Grands rhinolophes. Les lieux prospectés sont des bâtiments et les animaux se logent principalement sous les toits, dans les greniers, dans les caves ou derrière les volets...



Figure 16 : Gîtes hébergeant des colonies de chauves-souris en été

5 Information, communication, sensibilisation

a. Création / mise à jour d'outils de communication, media

Au cours de l'animation, des articles sont parus dans les bulletins municipaux de Lanquais et de Faux : en 2010 (bulletin d'information), juillet 2012 (N°102 du petit lanquaisien) et juin 2013 (n°107 du petit Lanquaisien et bulletin de Faux). Des affiches sur le thème « Avis de recherche aux hébergeurs de colonies de chauves-souris » ont été diffusé en juin dans les bulletins municipaux et commerces.



Figure 17 : Bulletins municipaux « Le petit Lanquaisien » (N°102 et 107) et affiche « Avis de recherche chauves-souris »

La parution d'articles dans la presse locale permet également d'informer et de communiquer sur le site et ses enjeux à travers des événements grand public (Nuit de la chauve-souris, animation Bilan d'animation Natura 2000 « Carrières de Lanquais - Les Roques » / CEN Aquitaine / 2013

dans les écoles).



Figure 18 : Articles : « Elle aide les agriculteurs », dans Sud-Ouest, du 8 septembre 2011 et « Les enfants aident les chauves-souris », dans le démocrate, du 15 juin 2012

La mise à jour du site internet avec 4 rubriques : « Accueil », « Natura 2000 » (explique la démarche Natura 2000 sur tous les sites), « Découvrir le site de Lanquais » (décrit le site avec les espèces présentes, le périmètre du site, les communes concernées...), « Contact » (permet de communiquer avec l'animateur du site) et enfin « Téléchargement » donnera accès à des documents téléchargeables en ligne tels que le Document d'Objectifs, le bilan d'animation, les comptes rendus de Comité de Pilotage,...



Figure 19 : Site internet « Carrières de Lanquais-les Roques »

Ces documents sont consultables à l'adresse suivante :

<http://www.cen-aquitaine.fr/natura2000/lanquais/>

b. Prises de contacts avec des partenaires potentiels

Des contacts sont pris avec L'Office National de chasse et de la faune sauvage (ONCFS) notamment pour une veille sur le site et des échanges techniques. L'Office National des Forêts

(ONF) gère des parcelles au sein du site : la forêt du Maine. Une réunion le 10/01/11 avait permis d'échanger notamment sur le renouvellement du plan de gestion et l'intégration de préconisations sur les chauves-souris et des contrats potentiels sur certaines parcelles (visites de terrain).

c. Organisations de réunions d'information ou de manifestations

Une nuit de la chauve-souris a été organisée en août 2012 sur la commune de Faux cette soirée de sensibilisation réalisée à la demande de Monsieur le Maire. La soirée s'est déroulée comme suit :

- o présentation générale des chiroptères via un diaporama
- o projection du film « au rythme des chauves-souris »
- o échanges avec la salle
- o sortie nocturne à la rencontre des chauves-souris dans le village.

Une vingtaine de personnes étaient présentes, habitants de la commune et des alentours, touristes, enfants.... Après une conférence en salle, les participants ont pu découvrir les cris émis par les chauves-souris à l'aide d'un détecteur à ultrasons.

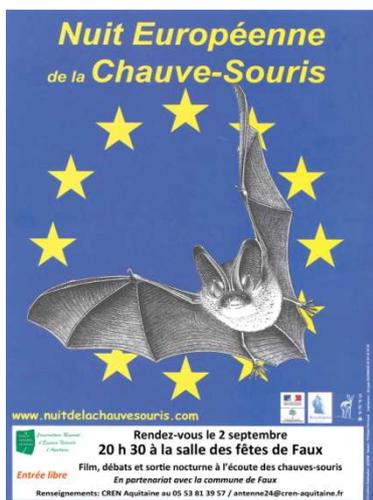


Figure 20 : Affiche « Nuit de la chauve-souris », exposition, conférence et débats

d Communication / Animation auprès des scolaires

Des animations réalisées dans les deux classes de l'école primaire de Lanquais ont permis de faire découvrir et de sensibiliser les élèves aux chauves-souris présentes sur la commune. A travers un exposé et des dessins, les enfants ont communiqué leur vision de ces petits mammifères ailés nocturnes à leurs parents. Ce travail a remporté un franc succès auprès des grands et des petits.



Figure 21 : Les travaux réalisés par les élèves de l'école de Lanquais sur les chauves-souris

sur les chauves-souris



« Carrières

013

29/33



Figure 22 : Soirée exposé sur les chauves-souris

6 Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site

a. Organisation de la gouvernance du site

i. . Organisation de réunion(s) du comité de pilotage

Un bilan annuel de l'animation a été présenté tous les ans au Comité de Pilotage (17/07/11, 24/12/12 et 25/09/13°).

Un bilan général de l'action d'animation sur les trois ans et les perspectives de poursuite d'animation ont été présentés le 25 septembre 2013 au Comité de Pilotage Local.

ii. . Réunions ou rencontres avec les services de l'état

b. Compléments ou mise à jour du Docob

c. Gestion administrative et financière

Pour la réalisation de chaque action, le CEN Aquitaine est intervenu à plusieurs niveaux :

- localisation de la parcelle sur le terrain (en lien avec le parcellaire très morcelé sur le site) en tenant compte des éléments disponibles (extraits cadastraux, recherche de limites visibles quand elles existent),
- vérification et localisation des habitats d'intérêt communautaire et/ou habitats d'espèces d'intérêt communautaire présents sur la parcelle,
- localisation des différents secteurs au sein de la parcelle rendant compte de la dynamique de la végétation et du type de mesure contractualisable (fonction du recouvrement arbustif en place : parcelle moyennement, fortement ou très fortement embroussaillée),
- cartographie parcellaire sous SIG, faisant apparaître les zones contractualisables et l'évaluation de ces surfaces pour chaque type de mesures du contrat potentiel,
- aide à la mise en œuvre des actions (conseils, cahiers des charges) : visite de terrain pour appréhender la mise en œuvre des mesures sur les parcelles avec les intervenants concernés (repérage des différents secteurs à traiter avec la mesure appropriée, localisation des zones à conserver, des points de brûlage pour les rémanents ou de stockage pour les branches les plus importantes).

Toutes les actions de gestion engagées ont été suivies sur le terrain (lors des phases de travaux),

d'un point de vue financier (suivi de la consommation financière) et cartographique (localisation de toutes les actions).

Pour l'ensemble des mesures contractuelles engagées sur le site, le CEN Aquitaine, en sa qualité d'animateur, a constitué, aidé au dépôt ou monté et déposé les dossiers auprès des services instructeurs. Cette phase de montage de dossier comprend les diagnostics parcellaires, l'adaptation des cahiers des charges, la recherche des pièces justificatives à fournir et le dépôt des formulaires Cerfa auprès des services concernés.

d. Autres actions

- Les actions hors contrats : fiche action **GH18** du DOCOB

La parcelle N°891 section B Lanquais a été vendue en hiver 2012. L'ancien propriétaire était la société BERKEM (Le marais Ouest 24680 Gardonne) qui stockait du Lindane dans la carrière. Le nouveau propriétaire est-il informé des problèmes sur le site et des espèces présentes ? L'état avait engagé des démarches suite aux sollicitations locales pour l'enlèvement du lindane et les possibles pollutions du site (sol, nappe, eau...). Un courrier de la préfecture et de DREAL mentionne après visite sur le site une absence de pollution. Les maires et les habitants demandent des analyses complémentaires du sol et de l'air qui sera formaliser par une sollicitation commune des maires.



Figure 23 : Parcelle N°891 section B Lanquais : Carrière et Lindane

Cette carrière est située à proximité immédiate des carrières à enjeu majeur du site Natura 2000. Il convient donc d'évaluer l'éventuel impact des aménagements des entrées et de l'intérieur de celle-ci en pleine période d'hibernation. Les travaux d'aménagements ont eu lieu l'hiver dernier. Il faudra néanmoins préciser l'intérêt de cette carrière pour les chauves-souris avec des prospections hivernales. La question se pose : Les chauves-souris de la carrière voisine l'utilisent-elles s'il y a dérangement ou changement des conditions de température et d'hygrométrie dans l'autre cavité ?

- Projet d'arrêté municipal de circulation des véhicules à moteur

Un projet d'arrêté municipal réglementant les véhicules à moteur sur le chemin communal à proximité des carrières sur Lanquais, Faux et Monsac est discuté avec les trois maires des communes concernées. Lors de cette réunion le 24/06/13 à Lanquais, des problèmes de localisation des sentiers concernés sont soulevés. Un calage de terrain sera donc nécessaire une fois les derniers sentiers terminés et balisés. En effet, il est ressorti lors de cette réunion que seul le chemin d'accès aux carrières serait concerné.

Guide de rédaction d'un arrêté municipal

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrêté réglementant l'accès avec dérogation pour les titulaires d'une autorisation individuelle

Le Maire,

VU le code de l'environnement ;
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2, L.2212-4 ;
 VU le code de la route ;
 + éventuellement ;
 VU le plan départemental des itinéraires de randonnée motorisée ;
 VU le plan de circulation approuvé par le conseil municipal en date du ... / ... / 200 ; VU l'avis du Conseil municipal du ... / ... / 200, aux termes duquel la réglementation de la circulation des véhicules motorisés (ou tout terrain sur les chemins de randonnées dans le site Natura 2000 « Carrière de Lanquais - Les Roques » afin de sauvegarder les espèces et les espèces sensibles et ... ;
 VU la réunion publique du ... / ... / 200 ;

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article L.2213-4 du Code général des collectivités territoriales précité, le maire peut interdire, par arrêté motivé, l'accès de certaines voies ou de certaines portions de voies ou de certains secteurs de la commune aux véhicules dont la circulation sur ces voies ou dans ces secteurs est de nature à compromettre soit la tranquillité publique, soit la qualité de l'air, soit la protection des espèces animales ou végétales, soit la protection des espaces naturels, des paysages ou des sites ou leur mise en valeur à des fins artistiques, écologiques, agricoles, forestières ou touristiques ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réglementer la circulation des véhicules à moteur afin d'assurer la protection de espèces naturels particulièrement sensibles de la commune,

consistés par :

> Prohiber ici tout élément de fait de nature à justifier la mise en œuvre de l'article L.2213-4 : proximité d'habitations, présence d'activités de mise en valeur du territoire sur le plan agricole, forestier, touristique ... / la qualité remarquable des milieux environnants : forêt classée, tourbière, sites Natura 2000, espèces végétales et animales exceptionnelles mises en avant par la présence d'une ZNIEFF etc...

Exemples :
 - la forêt « A » définie au PLU comme espace boisé classé ;
 - le marais « B » identifié à l'inventaire ZNIEFF de type I ;
 - la vallée « C » inscrite à l'inventaire des sites classés du département ;

+ éventuellement pour montrer la proportionnalité des mesures ;

CONSIDERANT que la circulation des véhicules motorisés et la traversée du territoire communal ne s'en trouvent pas empêchées par ailleurs, compte tenu des autres voies existantes couvertes à la circulation ;

ARRÊTE

Article 1.
 La circulation des véhicules à moteur est interdite de manière permanente (ou temporaire) sur les voies suivantes de la commune :

> Lister très précisément les voies concernées, le point à partir duquel la circulation est interdite et où l'interdiction prend fin (de ... à ...) ;

> En cas d'interdiction temporaire, préciser pour chaque voie les périodes d'interdiction ; >

Indiquer, si nécessaire, les motifs précis d'interdiction.

Exemple :
 - le chemin rural n°4 allant de la parcelle « x » à la parcelle « y », entre le 15 septembre et le 15 novembre pour ne pas perturber la période de reproduction du cerf ;
 - Le chemin rural, près de la carrière de Faux entre le 15 octobre et le 30 avril pour ne pas perturber l'hibernation des chauves-souris et préserver les espèces de la flore et autres faune (oiseaux, reptiles, arachnides...)

Article 2 :
 Par dérogation aux dispositions de l'article 1^{er}, cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules utilisés :
 - pour remplir une mission de service public ;
 - à des fins professionnelles d'exploitation et d'entretien des espaces naturels déservis et qui ont été autorisés à circuler dans les conditions fixées à l'article 3 ;

+ éventuellement en cas d'interdiction d'accès à certains secteurs de la commune
 - par les propriétaires et leurs ayants-droits circulant à des fins privées sur leur propriété et qui ont été autorisés à circuler dans les conditions fixées à l'article 3.

Article 3 :
 Les demandes d'autorisations mentionnées à l'article 2 sont à déposer en Mairie par le propriétaire ou du des véhicules à moteur concernés. Cette demande doit comporter :
 - le nom et l'adresse du demandeur ;

Figure 24 : Exemple de projet d'arrêté municipal réglementant les véhicules à moteurs

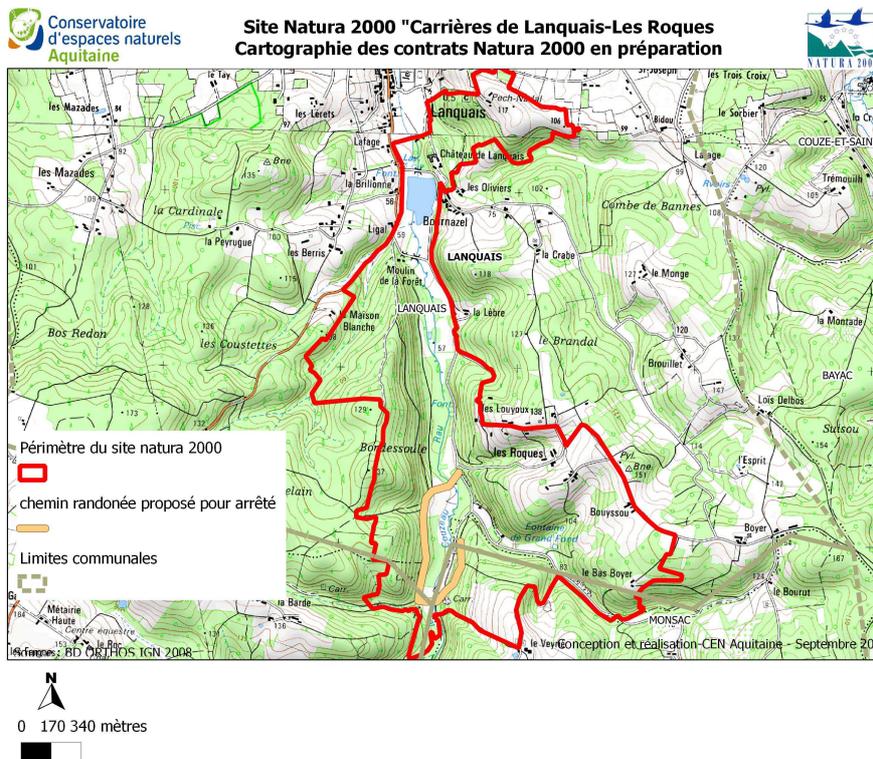


Figure 7 : Chemin proposé à l'intégration de l'arrêté réglementant la circulation des véhicules à moteur

7 Synthèse

La poursuite de l'animation devra se baser sur le travail réalisé et le compléter. Le CEN Aquitaine a pu mettre en évidence des zones où l'action devra être prioritairement menée et des propriétaires/exploitants auprès desquels des possibilités contractuelles sont raisonnablement envisageables.

Les signatures des MAEt devront être poursuivies, en particulier sur le nouveau secteur intégré au sein du périmètre du PAE. Une poursuite des MAEt dans le cadre du nouveau dispositif à venir.

Les contrats Natura 2000 devront se poursuivre sur les entités prioritaires (carrières).

Le suivi des populations de chiroptères se poursuivra afin d'améliorer les connaissances et de disposer de données sur une période suffisamment longue.

Une nouvelle animation pourra être organisée sur le site (journée découverte, nuit de la chauve-souris), en lien avec les mairies et les acteurs locaux.

Le suivi et le bilan des actions devront être réalisés et présentés au Comité de Pilotage annuel

La poursuite également d'une veille sur les projets sur le territoire relevant de l'évaluation des incidences.
